

Adresse de la société populaire de Nevers et des membres du tribunal du district de Chaumont (Oise) qui félicitent la Convention sur le décret qui institue les fêtes décadaires, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nevers et des membres du tribunal du district de Chaumont (Oise) qui félicitent la Convention sur le décret qui institue les fêtes décadaires, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 448-449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27115_t1_0448_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

le parricide Constantin, arrivé jadis de Constantinople, ayant séjourné assez de temps dans cette commune, partant pour la Convention avec le pouilleux Guenin, ci-devant évêque de Vaison, son digne pendant, accompagné de la vierge égyptienne dite du Rosaire, emportant avec eux tout le clinquant du charlatanisme et autres pièces magiques servant à l'usage des jongleurs, 49 ci-devant prêtres allant fondre l'huile sainte de leur consécration dans le borax du creuset chimique de l'hôtel national des monnaies, pour aider la République à déchirer le voile dont les ultramontains avaient couvert la statue de la Raison.

c

Le conseil général du district de Cognac, département de la Charente, demande que le sol de la liberté soit purgé de tous les conspirateurs (1).

[Cognac, 20 flor. II] (2).

« Représentans,

Tandis que nos braves soldats qui couvrent nos frontières terrassent les vils ennemis de notre République, l'hydeuse aristocratie, enveloppée de ses crimes, des scélérats sous le masque du patriotisme, répandent l'alarme en s'apitoyant sur quelques succès, fruits d'une trahison méditée. O vengeance nationale, purgée notre sol du dernier de ces conspirateurs, que tous les alarmistes, suppôts de l'infâme coalition, rentrent dans le néant avec Hébert et ses complices, et que le jour de gloire soit fixé pour la destruction totale des brigands crossés, mitrés et couronnés ! Tel est le vœu du conseil général d'administration du district de Cognac et de leurs administrés.

Sans liberté et égalité, point d'existence. »

FILHOL, BOCHARD, GUÉDON, BOUTELLEAU, FOURNIER,
BOISFOCON, LACOUNNEL, SOLIER.

d

La Société populaire de Nevers et les membres du tribunal du district de Chaumont (3) félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et la remercient du décret qui institue les fêtes décadaires (4).

[La Sté popul. de Nevers, à la Conv.; 22 flor. II] (5).

« Représentans du peuple,

En consacrant solennellement un des grands principes de la nature et de la raison, déjà reconnu universellement, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez par ce décret aussi sublime que bienfaisant, porté un baume consolateur surtout dans les âmes des habitans des campagnes, que les prestres et les aristocrates se sont étudié plus particulièrement à intimider. A les entendre dire, la

révolution avait détruit toute pensée de la divinité; ils se servaient de ce prétexte pour les aider dans leurs projets exécrables et perdre la patrie : Eh bien ! leurs projets s'évanouirent avec eux, et la patrie sera sauvée.

Ce même décret que nous ne pouvons nous lasser d'admirer, contient encore des principes de vertu et de justice que des républicains ne doivent jamais oublier; ils sont profondément gravés dans le cœur des sans-culottes de la Société populaire de Nevers, jusqu'ici ils n'ont cessé de les professer, ils continueront ainsi qu'à en propager les vérités.

Citoyens représentans, nous ne pouvons que vous répéter que nous nous tiendrons toujours au haut de la Montagne, et que c'est de son sommet que nous écraserons nos ennemis.

Vivre libre ou mourir, ce sera toujours notre devise : guerre aux tyrans, aux conspirateurs, paix aux chaumières, attachement inviolable à la Convention nationale, voilà nos serments.

Vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne, et crèvent les despotes. »

A. ARNAUD (présid.), PASSOT (vice-présid.),
MOINE (secrét.) [+ 1 signature illisible].

[Le trib. du district de Chaumont, à la Conv.; 27 flor. II] (1).

« Représentans,

Ce n'était pas assez d'avoir rempli l'attente du peuple français en lui donnant une constitution républicaine digne de son énergie et de sa raison. Il convenait à votre moralité sublime, à cette divine passion de toutes les vertus qui vous anime, de tenir son admiration dans cet état de permanence qui stimulant dans chaque républicain l'orgueil de la vertu, doit rapidement élever son âme à la hauteur des espérances que vous avez conçues.

Ce n'était pas assez d'avoir créé une patrie pour 26 millions d'hommes naguères avilis sous l'oppression de toutes les servitudes, d'avoir détruit pour jamais la tyrannie et les tyrans en proclamant les droits de l'homme et la liberté du monde, d'avoir organisé cette force populaire qui va bientôt terrassant les despotes, planter et faire flotter les étendards de la liberté sur le sol des esclaves, d'avoir enfin purgé la République des pervers et des traîtres qui conspiraient contre son affermissement, ainsi que des restes impurs d'un régime exécutable.

Il manquait encore à vos immenses travaux ce qui, seul pouvait leur garantir le respect des hommes dont vous avez régénéré la morale et les hommages de la prospérité.

Nouveaux Prométhées, c'est au ciel même que vous avez puisé ce feu divin dont vous animez votre courage.

C'est par vous que toutes les vertus humaines et sociales honorées sous les auspices de l'Être suprême, vont enfin présenter au monde cet attrait touchant qui doit réunir tous les hommes dans leur pratique.

Quand vous prouvez ainsi qu'aucun besoin de l'homme n'échappe à votre sollicitude paternelle, croyez qu'aucun bien fait n'échappe à sa reconnaissance; croyez surtout que votre décret

(1) P.V., XXXVII, 298. B^m, 3 prair.

(2) C 302, pl. 1098, p. 31.

(3) Oise.

(4) P.V., XXXVII, 298. B^m, 3 prair.

(5) C 303, pl. 1114, p. 6.

(1) C 302, pl. 1098, p. 29.

sur l'institution des fêtes décadaires devient d'autant plus cher au peuple français, qu'il doit le venger, ce peuple magnanime, aux yeux des nations et de la postérité, de tous les outrages de la perfidie, en attestant la moralité pure qui le dirige dans la carrière de la liberté.»

BORDEAUX, MONFLETTE, LELEU, VILLEMONEY,
PETIT [et 1 signature illisible].

e

La Société populaire d'Auzances, département de la Creuse, adresse ses félicitations sur la découverte de la conspiration ourdie contre la liberté; elle invite la Convention nationale à rester à son poste, et annonce qu'elle a fourni en don patriotique 62 chemises, 50 paires de bas, 30 livres de charpie, un pistolet; plus 15 marcs 5 onces d'argenterie, des cuivres, fers et cloches, provenant des ci-devant églises (1).

[Auzances, 22 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Vous venez d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale en étouffant dans sa naissance une conspiration criminelle ourdie dans les ténèbres par des monstres couverts du masque du patriotisme, nous avons frémi d'horreur en sondant l'immensité de l'abîme que des hommes corrompus avaient creusé sous les pieds des trop confiants républicains. Oui, c'en était fait de la patrie sans l'active surveillance des Comités de salut public et de sûreté générale qui ont saisi, en un instant, tous les fils de la conspiration et fait tomber la tête des principaux conjurés. Poursuivez sans relâche les restes impurs de cette faction liberticide. Elle n'est que le premier anneau d'une multitude d'autres que l'effroi de la chute de celle-ci concentre, pour quelques instants, mais dont l'explosion pourrait devenir terrible dans le calme de la sécurité même.

C'est à regret, Citoyens Législateurs, que nous vous exprimons nos alarmes, mais elles sont fondées sur une expérience malheureusement trop certaine pour que l'expression puisse vous en être pénible. Non, jamais nous ne désespérerons du salut de la patrie, tandis que vous continuerez à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement; songez toujours que les destinées des générations présentes et futures reposent sur vous. L'anéantissement de l'esclavage, le triomphe de la liberté et de l'égalité, enfin la jouissance plénière des droits de l'homme et du citoyen, voilà le terme désiré de nos espérances, et celui de vos glorieux efforts. La tâche est grande mais la gloire qui vous attend sera impérissable, comme la République dont vous êtes les fondateurs. Restez à votre poste pour consolider le bonheur des peuples libres et pour apprendre aux tyrans couronnés que leurs trônes ne sont que d'argile.

Nous vous annonçons avec plaisir que le meilleur esprit et le plus grand calme règnent dans

(1) P.V., XXXVII, 298. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t) et 3 prair.; *J. Lois*, n° 599.

(2) C 302, pl. 1089, p. 22.

notre commune; la raison y a pris la place des anciens préjugés, et le flambeau sacré de la philosophie a dissipé les nuages épais de la superstition. Vive la Convention, vive la Montagne, vivent les comités de salut public et de sûreté générale. Périrent à jamais les conspirateurs et les traîtres. S. et F.»

COUTON (présid.), DUPUIZEAUX (secrét.),
DENEUFOIS (secrét.).

Suit l'état des dons figurant au p.v. Une seule différence: 90 paires de bas, alors que le p.v. en mentionne 50.

f

La Société populaire de Gravelines annonce que les volontaires du 3^e bataillon du Lot, en garnison dans cette place, renoncent à leur viande pendant 4 jours, et les officiers pendant une décade: ces derniers font en outre la remise de la moitié de la viande que la loi leur accorde pendant tout le temps qu'il y aura pénurie. Ils ont encore déposé sur le bureau de cette société, 440 liv. pour le soulagement des indigens de Gravelines (1).

g

Les administrateurs du district de Montélimar (2) félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent que toutes les communes de ce district ont abjuré le fanatisme et envoyé à la monnaie de Paris les dépouilles de leurs ci-devant églises. Ces envois ont produit 394 marcs 5 onces 3 gros d'argenterie (3),

[Montélimar, 7 flor. II] (4).

« Législateurs,

Le gouvernement que vous veniez de donner à la France dans ces tems d'orages et d'intrigues est le seul qui puisse consolider les hautes destinées où la République va bientôt s'élever. Les méchants seuls en murmurent, c'est là le triomphe de votre sagesse; vous avez su déjouer toutes les machinations infernales des ennemis du peuple, aussi sa confiance est sans bornes. Celui que nous avons le bonheur d'administrer adore avec nous votre courage; vous lui avez appris que le prêtre et le noble étaient les instruments de la tyrannie. Toutes nos communes se sont hâtées de convertir leurs temples où siégeaient l'erreur et le fanatisme en temples de la Raison. Partout va succéder la vraie morale à celle des prêtres. Chacun saura bientôt que l'encens le plus agréable à la divinité est l'observance sévère de vos sages loix. Chacun saura que le favori de l'Être suprême est celui qui fait le plus de sacrifices pour la patrie et qui peut dire dans sa conscience: « Je n'ai fait » à autrui que ce que je veux qu'on me fasse ».

Toutes nos communes, ne suivant d'autre impulsion que celle de leur Raison, ont offert à

(1) P.V., XXXVII, 299. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

(2) Drôme.

(3) P.V., XXXVII, 299. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t) et 3 prair.; *M.U.*, XL, 13.

(4) C 302, pl. 1098, p. 30.